Ivry Sur Seine, le vendredi 03 avril 2020

Solidaires Sud Hôtellerie Restauration

DS – CSE – CSSCT - RP – IDF

Objet :
4 sujets importants qui devraient impacter la vie des salariés d'ELIOR entreprises. Parlons-en !

Monsieur GALLIATH bonjour,

Notre Organisation Syndicale SUD ELIOR Entreprises s'investit pleinement pour l'avenir de chacun d'entre nous. Nous avons un certain nombre de questions primordiales (voir ci-dessous) que nous souhaiterions voir aborder, afin d'avoir des réponses claires.

Un devoir de transparence nous permettra de mieux affronter le lendemain, tant pour l'ensemble des salariés d'ELIOR ce qui vaut tout autant pour la hiérarchie de la société, car nous n'excluons personne dans notre réflexion, réflexion qui à notre sens devrait être partagée par l'ensemble des Organisations Syndicales car cela concerne tout le monde.

Chacun doit pouvoir être en mesure d'apporter des solutions à étudier communément, pour passer ce cap qui va rester très difficile dans les mois à venir et pas simplement au moment du confinement, car l'après confinement sera tout autant difficile une épreuve qu'il faudra malgré tout gérer de manière la plus sereine possible, si toutefois cela reste possible.

⇒ **1er sujet : Prime du 13ème mois et prime d'ancienneté.**

Nous nous interrogeons sur une disposition en place au sein de notre entreprise, c'est-à-dire la prime du 13ème mois que perçoivent les salariés.

Nous souhaitons connaitre la position d'ELIOR Entreprises sur le sujet à savoir si les salariés qui sont en chômage partiel cela impactera le 13ème mois. Une orientation sur ce point paraît être engagée, c'est pourquoi, nous devons préparer au mieux les salariés selon la réponse qui sera apportée par l'entreprise. Sur le même sujet, nous pensons que la transparence doit être de mise concernant la prime d'ancienneté, tant pour la prime d'ancienneté dite fixe (Employé) que celle intitulée comme prime d'ancienneté spécifique.

⇒ **2ème sujet : Congés payés.**

De même pour les congés payés. Le logiciel paie d'ELIOR Entreprises calcule chaque mois, le nombre de congés payés acquis etc., et l'affiche sur le bulletin de salaire. Une visibilité sur les compteurs n'apparaît pas comme un véritable problème. Comme vous le savez, certaines absences ne permettant pas l'acquisition des congés payés, c'est pourquoi, nous souhaitons là également savoir ce que vous avez déterminé sur cette difficulté indépendante des salariés puisqu'une grande majorité de salariés sont en chômage partiel.

⇒ **3ème sujet : Variables de l'encadrement**

Autre sujet, que nous souhaitons voir abordé, les variables de l'encadrement, car là aussi il s'agit d'un point capital pour l'encadrement et nous souhaitons aussi obtenir l'engagement qui sera fait par rapport aux accords qui sont régis au sein de l'entreprise. Comment pensez-vous aborder ce sujet qui inquiète l'encadrement ?

⇒ **4ème sujet : Acquisition des jours de RTT – CET - PERCO**

Sur ce point à SUD ELIOR Entreprises, nous avons plusieurs points qui nous interpellent :

1. L'acquisition des jours RTT qui se fait en fonction des jours travaillés.
2. Et le deuxième point, c'est le don de jour RTT des salariés qui assument la charge d'un enfant atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants selon le Code de la Sécurité Sociale – article L.544-1. Comment vont être gérés les dons de jours RTT qui ont été donnés afin que certains salariés puissent en bénéficier ?
3. Le troisième point, c'est le fait que la « non acquisition de jours RTT », face au chômage partiel ne permettra pas aux salariés d'alimenter leur compteur CET et par répercussion également le PERCO. Nous devons l'aborder car tout doit être clair sur l'ensemble des points cités dans notre lettre.

Une fois que les solutions sont trouvées, voir que des décisions seront prises, nous préconisons qu'une information soit faite à destination des salariés.

Une réunion « CONF Call » a lieu a 12h30 avec Monsieur David VERDIER DRH Elior B&I ce jour vendredi 3 avril 2020, j'aborderais les points évoqués.

À nous de trouver le meilleur moyen de communication.

Dès à présent ayons le bon réflexe celui d'être dans une attention commune et partagée.

Dans l'attente de vous lire,

Bien cordialement,

Pour l'équipe SUD ELIOR entreprises
Dominique VERDUCI
DS - IDF - SUD ELIOR entreprises